

**218C1024** FR0010337865-FS0550

8 juin 2018

## Déclaration de franchissement de seuils (L. 233-7 du code de commerce)

## Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

UPERGY	
(Alternext)	

Par courrier reçu le 6 juin 2018, le concert composé des familles Buffelard et Dutel et de M. Thierry Bouvat<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mai 2018, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société UPERGY<sup>2</sup>. Ce franchissement de seuils résulte de la fusion absorption de la société par actions simplifiée BDR<sup>3</sup> par la société UPERGY<sup>4</sup>, au résultat de laquelle, les personnes susvisées ont déclaré ne plus agir de concert entre elles vis-à-vis de la société UPERGY.

À l'issue de ces opérations, l'actionnariat de la société UPERGY se répartit comme suit :

	Actions	% action:	Droits de vote	% droits de vote
Heler <sup>5</sup>	2 470 083	52,21	4 940 166	58,57
David Buffelard	1	ns	2	ns
Damien Buffelard	1	ns	2	ns
Hélène Buffelard	2	ns	4	ns
Total famille Buffelard	2 470 087	52,21	4 940 174	58,57
Duparfi <sup>6</sup>	1 036 466	21,91	2 072 932	24,57
Christian Dutel	1	ns	2	ns
Thierry Bouvat	193 733	4,09	387 466	4,59
Public (dont autodétention)	1 030 926	21,79	1 034 725	12,27
Total	4 731 213	100,00	8 435 299	100,00

1

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Cf. notamment D&I 214C0142 du 23 janvier 2014 et D&I 214C0591 du 17 avril 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Anciennement dénommée VDI GROUP (cf. communiqué diffusé par la société le 4 juin 2018)..

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Anciennement détenue à : (i) 51% par la société anonyme de droit luxembourgeois Heler (détenue à hauteur respectivement de 48% par M. David Buffelard et M. Damien Buffelard et à hauteur de 4% par Mme Hélène Buffelard), (ii) 45% par la société de participations financières (Soparfi) de droit luxembourgeois Duparfi (détenue à hauteur de 51% par M. Christian Dutel, le solde étant détenu par ses enfants), et (ii) 4% par Thierry Bouvat.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. communiqué diffusé par la société le 23 mars 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Société anonyme de droit luxembourgeois détenue à hauteur respectivement de 48% par M. David Buffelard et M. Damien Buffelard et à hauteur de 4% par Mme Hélène Buffelard.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La société de participations financières (Soparfi) de droit luxembourgeois Duparfi est détenue à hauteur de 51% par M. Christian Dutel, le solde étant détenu par ses enfants.